

DELIBERATION CFVU-140-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 08 décembre 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 18 décembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 3 abstentions.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 20 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 20/12/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 23 octobre 2023

UA

Ua

UA

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 23 octobre 2023 à 14h35, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉON Lucie	Excusée
CADOUX Annaëlle	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
RATEL Emilie	Excusée, a donné procuration à Madame CARROUE
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
EL QADIRI Mohamed	Excusé, a donné procuration à Madame CARROUE
EVEILLARD Mathieu	Présent
GRIMAULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Excusé, a donné procuration à Monsieur MASLET
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
CARROUE Equinoxe	Présente
HOWA Hélène	Présente
JAULT Nathan	Excusé, a donné procuration à Monsieur MASLET
JOSSE Mélina	Absente
KERBELLEC Yann	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PRUNIER Delphine	Présente
ROBINEAU Shana	Présente
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

GARNIER Richard, Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

HARTHEISER Florence, Directeur du Service de Santé Universitaire

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE

PIERRE Eric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

SERSIRON Pierre, Référent de l'antenne de Maine-et-Loire de l'association Les petits débrouillards Grand Ouest

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
2. Approbation des procès-verbaux	1
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 12 juillet 2023	1
2-2 Procès-verbal de la CFVU du 20 septembre 2023	1
3. Enseignement et conventions	1
3-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences	1
3-2 Création du DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales » - Faculté de Santé	4
3-3 Modification des MCC	4
3-4 Conventions	5
4. Vie universitaire	11
4-1 Bilan du SSU	11
4-2 Bilan du SUAPS	13
4-3 Bilan Les petits débrouillards	16
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 23 octobre 2023	18

1. Informations

Aucune information diverse.

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 12 juillet 2023

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 12 juillet 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions.

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 20 septembre 2023

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le procès-verbal de la CFVU du 20 septembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions.

3. Enseignement et conventions

3-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant qu'il est grandement nécessaire de travailler sur la transformation des formations de l'Université d'Angers en approches par compétences (APC), avec en ligne de mire la prochaine accréditation.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) avait été lancé, avec un budget global de 100 k€ dont 50 k€ sur le financement THELEME et 50 k€ pour les autres formations.

6 candidatures ont été transmises :

- 1 cursus formation générale Pharmacie : il s'agit de mettre en APC toute la partie cursus fondamental de pharmacie de la deuxième à la quatrième année. Une commission de la pédagogie regroupe à la fois les enseignants, les étudiants et les personnels BIATSS, et elle propose de travailler sur la mise en place de l'APC dans ces trois années.
- 1 Master Sciences (Biologie végétale)
- 4 Masters LLSH (Archives, Sciences de l'Information et des Bibliothèques, LEA parcours Négociateur trilingue commerce international, Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé)

Monsieur HELESBEUX ajoute que des référentiels métier ont servi en pharmacie et il est attendu des compétences de la part des étudiants au niveau de l'examen de synthèse pharmaceutique qui se déroule au milieu de la quatrième année.

Madame MALLET reconnaît que l'APC en pharmacie sera moins difficile à mettre en place que dans certaines autres formations beaucoup plus généralistes.

Monsieur ROBLÉDO trouve la constitution de l'équipe pédagogique embarquée dans le projet très intéressante. Il faudrait disposer d'un retour d'expérience sur la façon dont l'équipe projet a travaillé, les difficultés rencontrées, ce qui a été fait, etc.

Monsieur MASLET constate qu'un étudiant qui a réalisé toutes les années précédentes est intégré à l'équipe, ce qui permettra d'avoir une plus-value car il aura un regard sur ce que les étudiants ont pu acquérir comme compétences. En tout état de cause, la complémentarité dans la constitution de l'équipe est extrêmement intéressante.

Madame MALLET a l'impression que les commissions de pédagogie en pharmacie ont toujours regroupé énormément de personnes provenant de divers horizons. L'équipe est plus restreinte en Biologie végétale, avec la participation d'un personnel de Nantes Université. Le calendrier proposé va jusqu'à la rentrée 2025 pour une mise en œuvre de la nouvelle maquette en 2028.

Madame DEBSKI précise que l'objectif de cette équipe est de réinterroger la manière d'enseigner, d'évaluer les acquis d'apprentissage et d'améliorer la progression des apprentissages.

Madame TRAVIER justifie la présence du collègue de Nantes Université puisqu'il s'agit d'une formation co-accréditée entre l'Université d'Angers, Nantes Université et l'Institut d'Agro. Elle est composée de trois parcours, avec certains étudiants en alternance et d'autres en CMI. Il y a ainsi une multiplicité d'intervenants et de situations d'étudiants, avec une volonté de réfléchir sur les apprentissages et le déroulement de la maquette.

Madame MALLET présente ensuite les quatre masters de l'UFR LLSH qui ont répondu à l'AMI en débutant par le Master Archives.

Madame DEBSKI explique que ce master avait développé un référentiel compétences dès 2010, ce qui fait qu'il y avait déjà une acculturation dans l'équipe de ce type de méthode. Pour aller plus loin, l'équipe souhaite à présent améliorer la lisibilité de l'extérieur de ce diplôme et remettre à plat la cohérence entre les enseignements apportés, les compétences demandées à l'extérieur, la progression des apprentissages et des compétences et les modes d'évaluation.

Madame MALLET présente le master Sciences de l'Information et des Bibliothèques qui est en lien avec la formation précédente et qui travaille avec la même vision de l'APC.

Madame DEBSKI indique que l'une des intentions de l'équipe est de renforcer l'employabilité des étudiants et d'accueillir des publics en formation continue. Il s'agit aussi de mettre en valeur les compétences transversales.

Madame MALLET évoque ensuite le Master LEA parcours Négociateur trilingue commerce international où l'équipe souhaite travailler davantage avec les professionnels pour avoir une formation plus attractive.

Madame DEBSKI ajoute que l'équipe souhaite effectuer une refonte des enseignements et prend l'APC comme une manière de réfléchir globalement sur un master qui inclut des enseignements pluridisciplinaires. Cette force permet de remettre à plat le diplôme et de

permettre aux étudiants d’amorcer une réflexion et d’identifier leurs propres compétences, transversales comme professionnelles.

Monsieur PIERRE explique qu’il s’agit aussi de préparer doucement l’équipe vers la transformation de la licence.

Madame MALLET présente enfin le Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé. Elle trouve très intéressant qu’une équipe de psychologues se lance dans l’aventure de l’APC.

Madame DEBSKI précise que cette équipe propose une démarche intégrative des différents champs de la psychologie, avec une mention et trois parcours. L’objectif est de rendre plus durables les apprentissages des étudiants en insérant une cohérence dans l’ensemble des enseignements proposés. Il sera intéressant de suivre cette formation.

Madame MALLET indique que le budget mobilisé pour toutes ces équipes est de 16 740 €, ce qui fait qu’il est encore possible d’accepter d’autres candidatures. C’est la raison pour laquelle la gouvernance propose de relancer l’AMI pour des candidatures qui seraient validées lors de la CFVU de décembre prochain. Pour ce faire, il faudrait que les candidatures soient transmises avant le 29 novembre 2023.

Madame DEBSKI rappelle que les collègues BIATSS peuvent aussi bénéficier des heures financées (sous forme de compte épargne temps ou d’heures complémentaires) dans le cadre de cet AMI. Pour ce faire, il faut se rapprocher des chefs de service car ce sont eux qui donnent leur autorisation.

Monsieur MASLET s’interroge sur la temporalité en termes de résultats et les retours au niveau des instances.

Madame MALLET répond qu’il faut environ une année pour élaborer le référentiel de compétences et la seconde étape sera la plus longue. La fin de ce projet a trait à la production des maquettes de la prochaine accréditation.

Madame DEBSKI souligne qu’il ne s’agit pas simplement de transformer une façon d’enseigner mais aussi la façon de rédiger la maquette, ce qui prend du temps. Il faudrait aussi penser l’évaluation en compétences et la tester. L’objectif est qu’une majorité de ces formations soient prêtes en 2026 pour un lancement en 2028 avec les nouvelles maquettes.

Madame MALLET souhaite remercier les équipes qui ont accepté de se lancer dans ce projet et espère que des équipes de licence franchiront le pas pour décembre prochain.

Les dossiers de candidatures de l’appel à manifestation d’intérêt « Approche par compétences » sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l’unanimité avec 26 voix pour.

La seconde vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Approche par compétences » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3-2 Création du DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales » - Faculté de Santé

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création de la formation suivante : DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales ».

La création du DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3-3 Modification des MCC

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Faculté de Santé – Pharmacie

Monsieur MASLET note que la somme des coefficients ne fait pas un total de 30. Par ailleurs, les modifications du parcours « Officine » sont très explicitées, ce qui n'est pas le cas pour les L1, L2, L3 « Sciences pour la Santé », parcours « Sciences infirmières ».

Madame MALLET explique qu'il n'y a pas de changements en L1 et en L2, et la troisième année correspond à une nouvelle maquette.

Monsieur EVEILLARD indique que le parcours « Internat » est un peu particulier parce que les étudiants préparent le concours à partir de la quatrième année et on leur fait faire, en même temps, quelques modules d'officine au cas où ils rateraient le concours. Ne rentre en compte dans le calcul des coefficients que ce qui passe dans le parcours « Officine », le reste est considéré comme de la préparation au concours. C'est la raison pour laquelle la somme des coefficients ne fait pas un total de 30. Les étudiants passent le concours en milieu de cinquième année et, s'ils l'obtiennent, la quatrième comme la cinquième année sont validées. En revanche, s'ils n'obtiennent pas le concours, les étudiants sont orientés en officine ou en industrie et ils repassent les modules manquants.

Monsieur MASLET aimerait que ces informations soient explicitées sur la maquette.

Monsieur EVEILLARD confirme qu'une explicitation sera introduite sur ce point.

Les modifications des formations suivantes :

- « DFASP1 – 4e année de Pharmacie », parcours « Internat »
- « DFASP1 – 4e année de Pharmacie », parcours « Officine »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Faculté de Santé – Sciences infirmières

Madame MALLET rappelle que les étudiants qui sont dans les écoles en soins infirmiers obtiendront, à la fin de leur troisième année validée, à la fois un diplôme d'État en sciences infirmières et une licence sciences pour la santé, parcours sciences infirmières. Il s'agit de l'universitarisation de cette formation. Au sein de cette troisième année, il est proposé des UE de consolidation et une UE majeure qui fait le lien entre le dernier stage de 15 semaines et le sujet de mémoire. Madame MALLET évoque également des enseignements mutualisés avec des collaborations interprofessionnelles et la réalisation d'un mémoire. Concernant la première et la seconde année, les évaluations ont été harmonisées entre les quatre IFSI puisque Le Mans et Saumur intègrent cette formation.

Monsieur MASLET propose de bien indiquer, la prochaine fois, qu'il s'agit d'une création (pour la troisième année) et non d'une modification.

Les modifications des formations suivantes :

- L1-2-3 « Sciences pour la Santé », parcours « Sciences infirmières » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

ESTHUA

Madame MALLET informe que la LP « Management des Arts Culinaires et des Arts de la Table », parcours « Métiers de l'événementiel en restauration » est passée en apprentissage et il fallait intégrer dans la maquette les heures en lien avec l'apprentissage (suivi de stages...).

Les modifications de la formation suivante :

- LP « Management des Arts Culinaires et des Arts de la Table », parcours « Métiers de l'événementiel en restauration » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3-4 Conventions

Madame MALLET présente ce point (cf. diaporama de séance) et informe que l'Université d'Angers renouvelle ses partenariats avec les lycées et le rectorat dans le cadre des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE).

- Convention cadre (Rectorat)
- Conventions avec les établissements suivants :
 - Lycée Le Fresne – CPGE Scientifique
 - Lycée Bergson – CPGE Scientifique, CPGE Économique et Commerciale, CPGE Littéraire, DCG
 - Lycée Chevrollier – CPGE Scientifique, CPGE Économique et Commerciale
 - Lycée Joachim du Bellay - CPGE Économique et Commerciale

Elle ajoute que ces partenariats sont actifs depuis le contrat précédent et que les lycéens ont accès aux services communs de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO note un processus particulier avec une équivalence d'ECTS au bout de deux années. On sait très bien que de nombreux étudiants, après une CPGE, n'obtiennent pas forcément satisfaction à leurs vœux et recandidatent dans une autre formation d'enseignement supérieur. Il serait intéressant que la continuité des études soit un peu plus fluide dans le cadre de ces conventions avec les lycées et qu'on ne redemande pas à ces étudiants de refaire systématiquement une deuxième année. Il s'agit ici d'un principe de politique générale.

Monsieur MASLET note qu'un objectif est fixé en 2020 dans la convention avec le rectorat alors qu'elle porte sur la période 2022 à 2028. Par ailleurs, il s'interroge sur les distinctions faites selon les mentions entre une inscription obligatoire à l'Université ou non. Dans certains cas, cette inscription occasionne un coût supplémentaire après le début de la formation.

Madame MALLET explique qu'un étudiant de CPGE est obligatoirement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur contrairement à un étudiant de DCG.

Monsieur ROBLÉDO souhaite qu'il y ait un lien un peu plus formel entre l'Université d'Angers et la personne responsable de la classe préparatoire dans le lycée en question. Il se dit en effet que les responsables de ce type de formation ne présentent pas la poursuite d'étude à l'université comme une voie possible si les premiers choix visés par l'étudiant n'ont pas été satisfaits. Il faut faire passer le message que ce ne sera pas forcément un échec pour l'étudiant. Monsieur ROBLÉDO ne croit pas qu'il y ait une difficulté pour mettre en place ce type de choses, et l'Université d'Angers a d'ailleurs des relations historiques avec de nombreux lycées.

Madame MALLET souligne aussi que certains étudiants de CPGE se demandent pourquoi ils doivent payer 170 € de frais d'inscription à l'Université alors qu'ils n'y viendront jamais. Elle sait que les étudiants en CPGE littéraire viennent plus à l'Université que les étudiants en CPGE scientifique par exemple.

Monsieur BOISSON indique que le système de notation est tellement baroque dans les classes préparatoires que les enseignants reçoivent des bulletins où l'étudiant a 6/20 de moyenne et sur lesquels il est inscrit qu'il doit poursuivre à l'Université. Un filtrage ne semble donc pas inutile, tout comme une discussion avec l'équipe pédagogique pour connaître exactement la situation de l'étudiant et faire le meilleur choix entre une deuxième année pour une remise à niveau ou un passage direct en troisième année. L'objectif est d'inscrire l'étudiant dans l'année où il va réussir et pas forcément dans l'année où il a envie d'aller.

Monsieur ROBLÉDO entend parfaitement cet argument. Il discute simplement l'argument qui dit que l'étudiant n'a pas fait l'intégralité du programme des deux premières années de l'Université et qu'il faut donc l'inscrire en deuxième année.

Convention CPGE UA – Rectorat

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention CPGE UA – Lycée Le Fresne

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention CPGE UA – Lycée Bergson

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention CPGE UA – Lycée Chevrollier

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention CPGE UA – Lycée Joachim du Bellay

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention IAE – Lycée Joachim du Bellay

Madame MALLET indique qu'une nouvelle convention est proposée entre l'IAE et le Lycée Joachim du Bellay permettant de favoriser la poursuite d'études au-delà de la seconde année de CPGE au sein de la L3 « Management international » de l'IAE. L'objet de la convention est de venir présenter la L3 aux élèves de seconde année de CPGE à partir de janvier-février, et d'avoir un lien plus important entre l'équipe pédagogique de l'IAE et l'équipe pédagogique de cette classe de CPGE.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention cadre UA – UCO

Madame MALLET annonce que l'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec les Facultés Libres de l'Ouest à travers une convention cadre et une convention bilatérale. L'UBS a proposé que chaque établissement partenaire de l'UCO (UBS, Université Rennes 2, Le Mans Université, Université de Haute-Alsace et Université d'Angers) ait sensiblement le même type de fonctionnement. La convention cadre permet d'avoir un meilleur cadrage

et suivi des ouvertures et délocalisations des formations conventionnées entre l'Université d'Angers et l'UCO.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'avantage de cette convention cadre est qu'elle va être cosignée par tous les partenaires. Celle-ci est fortement inspirée de la convention qui existait entre l'Université d'Angers et les Facultés Libres de l'Ouest. Les formations d'établissements privés ont un modèle économique particulier qui les conduit à se déployer sur de nombreux sites différents. Auparavant, rien n'interdisait aux Facultés Libres de l'Ouest d'utiliser la convention pour aller déployer une formation dans une ville dans laquelle se situe une université publique, ce qui était absurde. Elles souhaitent notamment utiliser la convention avec l'UBS pour déployer une formation en SVT à Angers. Il est dorénavant demandé dans la convention cadre qu'à chaque fois que les Facultés Libres de l'Ouest souhaitent déployer une formation dans une ville où il y a une université, il faudra l'accord de l'université partenaire. L'Université de proximité peut accepter que la formation ouvre, sous réserve d'une confirmation écrite et non orale. Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'Université d'Angers n'est pas responsable de la stratégie de développement des Facultés Libres de l'Ouest et n'a pas obligation de suivre une politique qui est contradictoire avec la politique de développement que suit l'Université. Il n'est pas question de s'implanter n'importe où. Par ailleurs, il informe que la dimension financière a également évolué suite à cette revoyure. Monsieur ROBLÉDO indique que ce type de convention permet à l'Université d'Angers d'avoir un regard et des exigences dans les formations dans lesquelles elle préside les jurys. Ne pas participer à cette mécanique pourrait conduire à terme à ce que ces établissements aient la possibilité de délivrer le grade de Bachelor, de licence ou de master sans passer par les rectorats et les universités.

Madame MALLET ajoute que le fait d'avoir augmenté très nettement les frais de gestion oblige l'Université à être plus vigilante.

Monsieur MASLET aimerait savoir si, à terme, les frais de gestion pourraient donner lieu une création d'emploi pour avoir une vigilance particulière avec les établissements conventionnés.

Monsieur ROBLÉDO estime que l'établissement n'a pas forcément besoin de quelqu'un dans la surveillance de la convention. En revanche, une aide sur la partie opérationnelle est nécessaire.

Monsieur MASLET évoquait surtout une surveillance dans les pratiques et la cohérence avec les valeurs de l'Université d'Angers.

Monsieur PELTIER rappelle que l'UCO payait un demi-ETP à une certaine époque pour gérer les frais administratifs. En tant que membre d'un jury de l'UCO, il explique que les collègues impliqués dans les jurys portent un regard sur la conformité du déroulement de la formation et des jurys. Il est parfois souligné des manques au niveau des PV. Si on voulait que tous les sujets passent dans les mains d'un enseignant-chercheur de l'Université pour validation, il serait assez difficile de trouver des volontaires.

Monsieur ROBLÉDO note que la somme des frais de gestion est assez conséquente, au-delà des 400 k€. Cette somme entre dans les ressources propres de l'Université d'Angers et permet de financer d'autres postes, notamment à la Direction Vie Étudiante et de Campus (DVEC) qui est directement impactée par ce type de convention.

Monsieur RULENCE a une question sur l'évolution des frais de gestion par apprenant par rapport aux frais de jury. Il comprend que l'Université d'Angers sera destinataire de 400 k€ à ce propos.

Monsieur VERON répond que la convention passe à 125 € de frais de gestion par apprenant au lieu d'avoir une facturation par nombre de jurys. La somme que touchait auparavant l'Université d'Angers était aux alentours de 45 k€ par an. Il s'agit d'un changement de modèle et il faut savoir que les effectifs seront stabilisés aux alentours du 15 janvier 2024.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention bilatérale UA – UCO

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention cadre UA - ARIFTS

Madame MALLET annonce que l'Université d'Angers renouvelle sa convention cadre avec l'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social des Pays de la Loire (ARIFTS). Dans le cadre de la réglementation sur les DE de travailleurs sociaux, l'ARIFTS doit faire présider ses jurys d'année/diplôme universitaire.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

Convention Faculté DEG – ALM

Madame MALLET informe que l'Université d'Angers, par le biais des Faculté LLSH et DEG, renouvelle son partenariat avec Angers Loire Métropole (ALM).

Ces conventions concernent les formations suivantes :

- Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL)
- Master Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED)

Des agents d'ALM interviennent dans ces 2 masters à titre gratuit, et ALM fournit des terrains de stages et d'études pour les étudiants. En contrepartie, certains modules des masters sont ouverts à des agents d'ALM.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention Faculté LLSH – ALM

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention Faculté des Sciences – Lycée Le Fresne – CFAA 49

Madame MALLET indique que l'Université d'Angers, par le biais de la Faculté des Sciences, renouvelle son partenariat avec l'EPL Angers Le Fresne et le CFAA 49.

Cette convention concerne la formation suivante :

- LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires, parcours Management en entreprises d'horticulture et du paysage

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention UA – Université de Tours

Madame MALLET annonce que l'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec l'Université de Tours. Cette convention concerne la formation de DE Infirmier en pratique avancée. Dans le prolongement de l'extension de l'accréditation présentée à la dernière CFVU sur le DE IPA, la convention vise à régler la coopération et la mise à disposition croisées de ressources pour la mise en œuvre de cette formation.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Convention UA – IRCOM

Madame MALLET informe que l'Université d'Angers renouvelle sa convention avec l'IRCOM puisque l'établissement porte la licence Humanités. Il s'agit de reprendre la même procédure dans le cas d'une délocalisation ou d'une ouverture de formation qu'avec les Facultés Libres de l'Ouest. L'IRCOM a en effet délocalisé une formation à Lyon et il souhaite délocaliser une autre formation à Bordeaux.

Monsieur ROBLÉDO indique que l'Université de Bordeaux a pour l'instant refusé de conventionner avec l'IRCOM.

Monsieur MASLET aimerait savoir pourquoi il n'a pas été fait le choix d'inscrire les mêmes frais de gestion qu'avec les Facultés Libres de l'Ouest.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que la question peut se poser. Les négociations avec les Facultés Libres de l'Ouest se sont plutôt déroulées avec l'UBS car l'Université d'Angers souhaitait augmenter les frais de gestion mais pas d'une manière aussi flagrante. L'UBS a milité pour qu'ils soient plus élevés. Il a été fait le choix de rester sur les mêmes frais de gestion avec l'IRCOM.

Madame MALLET précise aussi que le travail réalisé par l'Université d'Angers n'a rien à voir.

Monsieur MASLET estime qu'il faudrait y réfléchir, ne serait-ce que pour des questions de cohérence. Des conventions élaborées sur le même format pourraient également aider les gestionnaires en interne.

Monsieur RULENCE rejoint l'intervention de Monsieur MASLET sur cette question. La question d'une harmonisation progressive pourrait se poser en fonctions des conventions qui arrivent, avec un niveau de frais de gestion identique par apprenant.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SSU

Madame HARTHEISER présente ce point (*cf. diaporama de séance*) sous la forme d'une journée au Service de Santé Universitaire (SSU).

Le service compte 39 agents. Les 4 téléphones sonnent à 8h30 et les premiers étudiants attendent devant la porte. Il faut savoir que le SSU reçoit actuellement près de 155 appels par jour pour prendre des rendez-vous, auxquels il faut ajouter les mails, les prises de rendez-vous en ligne et les étudiants qui viennent directement pour prendre rendez-vous. Il y a 30 % d'appels supplémentaires par rapport à l'année dernière. Les secrétaires sont au nombre de 4. Le logiciel « Calcium » connaît des dysfonctionnements, ce qui pose de gros problèmes de sécurité. Madame HARTHEISER signale qu'une cinquantaine d'universités utilisent ce logiciel mais ne connaissent pas de problèmes avec. Il s'agit donc d'un problème d'installation et elle espère que cette situation va se résoudre rapidement. Les premiers bilans sanguins et urinaires sont réalisés à partir de 8h45, ce qui constitue une nouveauté à travers une convention avec le laboratoire du Lac de Maine. Elle comptabilise 67 bilans réalisés l'année dernière dont 34 pour des dépistages IST et 33 en urgence. Il est également possible de réaliser des bilans de santé et des suivis de pansements.

Une consultation de première écoute en santé mentale peut être effectuée auprès d'un médecin ou d'une infirmière, et le but est de déterminer s'il n'y a pas une urgence à ce sujet. Suite à cette première écoute, il est possible d'orienter l'étudiant vers la permanence d'un psychologue, le lundi et le mercredi. Les liens avec les centres médico-psychologiques (CMP) ont été renforcés depuis janvier 2023 puisqu'une collègue psychologue est à mi-temps au SSU et à mi-temps au CMP de Belle-Beille. Il n'est pas rare qu'un étudiant soit suivi par un médecin du SSU et un psychiatre du CMP, dans le cadre de pathologies chroniques par exemple. Il y a eu 3 824 consultations l'année dernière dont 193 à Cholet. 82 % des patients qui consultent les psychologues sont des femmes, et 15 % sont en psychologie, 20,6 % sont en LLSH hors psychologie et 15 % en sciences. Le délai moyen pour rencontrer un psychologue était de 66 jours et ce délai a augmenté de plus de 25 % l'année dernière. La durée de suivi est en moyenne de 7 séances.

Les médecins réalisent des consultations tout venant. Madame HARTHEISER souhaite aussi aborder la question des idées suicidaires puisque des agents de l'Université contactent régulièrement les collègues du SSU car ils s'interrogent sur les intentions de tel ou tel

étudiant. Cette question doit être posée et il ne faut absolument pas rester en doute. Les étudiants auront deux types de réaction : une réaction de soulagement ou une réaction de surprise. Il s'agit d'en avoir le cœur net.

Monsieur MASLET aimerait savoir si la problématique des punaises de lit a été évoquée au SSU. Madame HARTHEISER n'identifie aucun cas depuis la rentrée mais il arrive que le CROUS fasse des signalements. Les punaises de lit se situent le plus souvent dans des lieux de vie communs.

Il y a eu 1 049 consultations de première écoute l'année dernière. Les étudiants en situation de handicap viennent aussi consulter au SSU et les aménagements sont en augmentation constante, à hauteur de 912 par an. Il faut enfin gérer les urgences. Il y a eu 7 381 consultations de médecin hors bilan de santé l'année dernière, et 361 bilans de santé.

Des assistants de service social sont aussi localisés au SSU. Une permanence logement est notamment proposée et il est possible de demander un financement d'urgence auprès du CROUS pour qu'un étudiant soit logé à l'hôtel pendant une semaine. Madame HARTHEISER recense 25 étudiants qui ne sont pas logés, 100 qui sont en logement précaire et 22 qui sont en hôtel ou Airbnb, soit un total de 147 étudiants. Des cellules logement sont régulièrement organisées avec la mairie d'Angers et le CROUS mais il n'y a pas énormément de solutions. Les assistants de service social délivrent également des aides alimentaires, des aides pour le transport, ouvrent des droits CPAM, etc.

Les responsables administratives du service rédigent le rapport d'activité, ont des réunions hebdomadaires avec l'équipe de secrétaire, gèrent le budget CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus), organisent les formations et les plannings, gèrent les financements externes et les appels à projet, etc.

Les médecins du centre de santé sexuelle reçoivent les étudiants pour évoquer la contraception et gérer les urgences (tests de grossesse, dépistage, contraception d'urgence...). De plus en plus d'étudiants hommes consultent, ce qui est une excellente nouvelle.

Enfin, le SSU accueille des psychiatres, une diététicienne, un médecin nutritionniste, un médecin du sport, un interne SAFE, des stagiaires IDE, etc. et dirige des thèses en médecine générale et en pharmacie. Madame HARTHEISER comptabilise 513 secouristes en santé mentale formés depuis 2021 dont 154 personnels.

Madame PELOILLE comprend que ce service ne se destine qu'aux étudiants.

Madame HARTHEISER explique que les personnels ont accès au Service de Santé au Travail de l'Université (SSTU) qui se situe à la Faculté des Sciences. La scission entre les deux services s'est opérée il y a trois ans car ils n'avaient pas les mêmes missions.

Madame PELOILLE a l'impression qu'il y a beaucoup moins d'agents au SSTU qu'au SSU.

Madame HARTHEISER confirme tout en soulignant que le SSU reçoit tous les étudiants de l'Université d'Angers et des 9 établissements conventionnés, ce qui représente environ 32 000 personnes. Le personnel est donc plus nombreux mais il y a tout de même

actuellement 3 semaines de délai pour obtenir un rendez-vous avec un médecin généraliste, hors urgences.

Madame PRUNIER constate que des étudiants demandent de plus en plus des aménagements d'examens. Elle aimerait avoir des informations sur l'évolution du service en matière de recrutement.

Madame HARTHEISER répond qu'il n'y a aucun poste supplémentaire au SSU à court terme. Les missions sont certes croissantes mais les délais pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste ou un spécialiste augmentent aussi au sein de la société en général. La situation n'est donc pas symptomatique au SSU. Les étudiants viennent aussi au SSU car il est parfois compliqué d'obtenir un rendez-vous en libéral et le recours aux urgences n'est pas toujours possible. Certains étudiants internationaux viennent aussi parce que le SSU ne demande pas la carte vitale.

Monsieur MASLET aimerait savoir s'il a été constaté une amélioration dans les chiffres entre les assistants de service social de l'Université d'Angers et les assistants de service social du CROUS.

Madame HARTHEISER confirme qu'une amélioration a été constatée au niveau du logement même si les fonctionnements sont différents. Les assistants de service social de l'Université d'Angers reçoivent les étudiants qui ont des problématiques de logement alors qu'ils sont reçus par la cellule logement au CROUS qui est composé de deux étudiants et ces derniers ne font pas une évaluation sociale.

Monsieur MASLET demande si un projet d'harmonisation pourrait voir le jour à long terme.

Madame HARTHEISER explique que l'Université d'Angers et le CROUS sont plus ou moins tombés d'accord pour faire ressortir tels ou tels indicateurs. Faire des statistiques prend aussi du temps et la priorité est de recevoir davantage d'étudiants.

Madame MALLET aimerait savoir s'il y a davantage d'étudiants des campus Saint-Serge et Santé qui viennent au SSU grâce au tramway.

Madame HARTHEISER voit effectivement une différence, notamment pour le campus Santé car le SSU rencontre des difficultés pour toucher ces étudiants jusque-là. Le SSU se situe en face du terminus, ce qui lui accorde énormément de visibilité.

Monsieur MASLET s'interroge sur l'accessibilité du SSU.

Madame HARTHEISER reconnaît que les portes d'entrées sont particulièrement lourdes et il est prévu que des bras articulés soient installés pour une ouverture automatique. Une sonnette a déjà été mise en place pour les personnes qui n'arriveraient pas ouvrir les portes.

4-2 Bilan du SUAPS

Monsieur GARNIER présente ce point (*cf. diaporama de séance*) et propose d'effectuer un bilan sur les quatre dernières années.

Les 6 portes d'entrée du SUAPS sont les suivantes : le sport au quotidien, le sport évalué, le sport de compétition, l'évènement sportif, les formations qualifiantes et l'accompagnement individuel (sportifs de haut-niveau, étudiants en situation en handicap, etc.). Le SUAPS retrouve un niveau d'avant-covid en termes de nombre d'inscrits, mais avec une différence puisque l'idée est d'accueillir moins de monde lors des séances pour faire progresser la qualité en termes d'encadrement. Les séances de musculation se faisaient par exemple à une cinquantaine de personnes alors qu'elles sont maintenant limitées à 32 sur chaque séance.

Lors des dernières années, il a été fait le choix d'offrir la gratuité à une pratique sportive par semestre pour les étudiants. Il y a par ailleurs une gratuité pour les stages et les évènements pour les étudiants et personnels. En termes d'améliorations au SUAPS, Monsieur GARNIER cite les éléments suivants :

- Rénovation de la salle de musculation
- Séparation salle de réunion : cuisine + espace de convivialité / espace de travail
- Les graphes dans les différentes salles du SUAPS + extérieur
- Mise en place d'un espace cardio et acquisition de surfs, kayak, paddle, VTT
- Mise en place d'un outil de réservation et du contrôle d'accès (Oxygène)
- Parcours sport santé (livraison prévue en décembre 2024)
- Réaménagement des sols gymnases, du mur escalade, vestiaires avec cabines individuelles et aménagements pédagogiques dans les gymnases (Début des travaux programmés en mai 2024)
- Réaménagement du rez-de-chaussée (bureau administratif, accueil, espace convivialité pour les étudiants : date non programmée)
- Intégration du sport dans les maquettes de formation
- Élargissement de l'offre le samedi matin
- Stages de septembre à octobre puis au printemps
- Événements gratuits chaque semaine (jeudi soir)
- Mise en place d'un planning de printemps (gratuit) à partir de fin avril
- Enrichissement de l'offre – Focus sur les sports méconnus (partenaires associatifs)
- Une offre Sport/Santé (référents, mise en place avec le SSU), mise en place des tests de conditions physiques
- Suivi des sportifs de haut-niveau (référents)

En 2023-2024, Monsieur GARNIER a été nommé directeur du SUAPS et le conseil des sports doit élire mercredi prochain un directeur adjoint. Il recense un poste d'enseignant titulaire supplémentaire et l'équipe du SUAPS comprend 65 vacataires qui interviennent souvent en soirée ou le midi sur les différentes activités sportives proposées. 7 500 heures d'enseignement sont prévues et il y aura plus de 660 heures de location du SUAPS aux structures extérieures. L'Université d'Angers dispose de 25 lieux de pratiques sur la ville d'Angers, de Cholet et de Saumur pour fonctionner. Le découpage de l'année se fait en plusieurs temps :

- Semaine Découverte : Lundi 11 au jeudi 14 septembre 2023
- Stages sportifs : de septembre à fin octobre
- Planning hebdomadaire SEM1 : Lundi 18 septembre au vendredi 22 décembre 2023
- Planning hebdomadaire SEM2 : Lundi 8 janvier au vendredi 19 avril 2024

- Planning de printemps : Lundi 22 avril au vendredi 22 juin 2024. Les usagers peuvent pratiquer gratuitement, lors de cette période, 3 à 4 activités sportives pour découvrir et éventuellement trouver une voie pour l'année suivante.

Le SUAPS propose cette année, tous les jeudis soir, un évènement sportif gratuit aux étudiants et aux personnels et celui-ci sera connoté une fois par mois de la notion « olympique » pour lancer un challenge inter-services ou inter-composantes.

Monsieur GARNIER comptabilise 1 165 étudiants inscrits dans un dispositif d'évaluation au premier semestre 2023-2024. Le cheminement de la politique du service n'a pas évolué cette année :

- Favoriser l'accès au plus grand nombre
- Enseignement de débutant à expert
- Ouverture aux personnels et mixité
- Être à l'écoute des besoins des étudiants et permettre l'adaptabilité du service
- Développement d'une offre ponctuelle
- Accompagnement des étudiants (BDS, projets tutorés, suivi individualisé)
- Convaincre de l'intérêt de l'activité physique pour la santé, le développement des personnes, la cohésion de groupe, la construction des projets
- Intégrer le sport dans les maquettes de formation
- Proposer des projets inter-services

Monsieur GARNIER fait part de quelques interrogations par rapport au « projet STAPS » dont on n'entend plus trop parler actuellement. Les interrogations portent sur l'organisation et le fonctionnement du service. L'équipe de statutaires est bien surchargée en termes d'horaires, et des questions se posent concernant les éventuelles répercussions sur le service. Une réflexion est engagée pour faire évoluer la politique d'inscription au SUAPS. Une personne peut actuellement s'inscrire sur quatre activités sportives, ce qui peut être compliqué en termes d'organisation. L'idée est de réaliser un meilleur partage des installations du SUAPS, avec un système d'inscription par activité par vague de façon à ce que tout le monde puisse trouver une place. 1 700 personnes ont en effet des activités doubles, triples, voire quadruples au SUAPS. Il faut aussi maintenir les niveaux d'accueil, d'encadrement et d'exigences et tenter d'optimiser les installations, faute de surfaces supplémentaires. Il est très difficile d'obtenir des créneaux d'accès aux installations sportives à Angers car celles-ci sont aussi utilisées par les associations. La question de l'évaluation par compétences est aussi abordée pour entrer les enseignements dans les maquettes.

Monsieur ROBLÉDO reste convaincu qu'il faut réfléchir à des dispositifs dans lesquels la mutualisation des activités ou des services peut être pensée au-delà de l'établissement. Il faut pouvoir décliner les services proposés sur le site de Belle-Beille aux étudiants du site de Saint-Serge et de la Faculté de santé. Des possibilités se dessinent par exemple pour le SSU avec des bâtiments qui vont être financés par l'association des anciens de l'ENSAM, et tout un espace y est prévu pour les services aux étudiants. Or, les services proposés aux étudiants par l'ENSAM ne sont pas aussi développés que ceux de l'Université d'Angers et Monsieur ROBLÉDO y voit une possibilité pour réserver un espace au sein de ce bâtiment au SSU. La question de la proximité est très importante pour pratiquer du sport, notamment le midi. Il faudrait donc pouvoir investir dans des structures sportives de proximité pour tous les étudiants d'Angers mais ce travail se réalise sur le long terme. La réponse n'est pas aussi rapide que les besoins identifiés à l'échelle de l'Université. Par

ailleurs, il ajoute que la gouvernance réfléchit toujours au « projet STAPS » et aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

4-3 Bilan Les petits débrouillards

Monsieur SERSIRON, référent de l'association Les petits débrouillards sur l'antenne d'Angers, présente ce point (cf. diaporama de séance). L'idée est de rendre compte du partenariat entre l'Université d'Angers et l'association Les petits débrouillards Grand Ouest. Une convention de partenariat a été signée en 2014, et la convention actuelle couvre la période 2021-2024. Depuis 2022, un travail conjoint est mené autour d'un projet de livre qui s'appelle « Comme au labo : 50 expériences à réaliser comme les chercheurs et les chercheuses d'Angers ». Un des objectifs de la convention consistait à créer des passerelles entre l'enseignement supérieur et la recherche, les jeunes, les familles, les habitants d'Angers. Pour ce faire, un certain nombre de rencontres enfants, familles, chercheurs, chercheuses ont eu lieu, tout comme des visites de laboratoires de l'Université d'Angers. Il évoque le projet « Quartier de la connaissance » qui se déroule dans les quartiers prioritaires de Belle-Beille, Monplaisir, Grand-Pigeon et Hauts-de-Saint-Aubin avec des parcours d'accès à la culture scientifique. Il s'agit d'accompagner les enfants et les familles vers des activités de culture scientifique engageante tels que des clubs sciences hebdomadaires et des mini-stages sciences avec des thématiques variées pendant les vacances. 11 chercheurs et chercheuses de l'Université d'Angers ont rencontré des habitants en 2022-2023, et 3 visites de laboratoire ont été organisées. 167 jeunes ont été touchés par le parcours d'accès à la culture scientifique.

Un deuxième axe de partenariat consiste à participer à la formation des étudiants, doctorants et personnels. Un E2O a été mis en place depuis quelques années et fonctionne très bien, avec 8 étudiants inscrits. Des cours ont été donnés auprès des étudiants de la L3 Diffusion des savoirs et de la culture scientifique. L'idée est d'apporter aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement des outils, des réflexes et des repères en termes de pédagogie des sciences. Des formations passerelles sont aussi mises en place pour une partie des étudiants qui souhaitent aller plus loin que l'E2O. Il s'agit de renforcer l'intégration des étudiants dans des démarches d'éducation et de médiation scientifique. Deux journées de formation et de débat Sciences en société et éducation populaire ont été organisées en octobre 2022 et avril 2023, avec une forte affluence des doctorants. Des formations initiales à la médiation scientifique sont proposées, avec 3 étudiants présents lors de la dernière session.

Monsieur SERSIRON informe qu'un comité local se réunit tous les mois pour faire vivre des projets et des actions de culture et de médiation scientifique à Angers. Des réunions de travail de différentes commissions sont également organisées dont une commission enseignement supérieur et recherche qui a été à l'origine du projet « Comme au labo ». Enfin, le dernier objectif est de favoriser et renforcer la communication entre Les petits débrouillards et l'Université d'Angers. Les liens sont réguliers avec la DVEC, l'école doctorale, la faculté des sciences, des laboratoires, etc. L'Université d'Angers accorde une aide de 4 000 € à l'association qui sont ventilées à travers différentes actions.

En termes de perspectives, il s'agit de poursuivre les nombreuses actions partenariales. La question de la valorisation formelle de l'engagement étudiant au sein de l'association reste en suspens. Il s'agit également de développer encore davantage les passerelles « campus-quartier ». Un club sciences humaines et sociales a été mis en place l'année dernière avec

des collégiens et une doctorante du laboratoire ESO, ce qui a permis d'alimenter une recherche sur la question de l'accidentologie chez les jeunes, avec une valorisation prévue dans une revue de méthodologie scientifique pour fin 2024. Enfin, le projet « Comme au labo » est un prolongement des 50 ans de l'Université d'Angers. Il s'agit de produire un ouvrage de 80 pages avec 25 portraits de membres de la communauté universitaire et 25 expériences à réaliser en classe, en centres de loisirs et à la maison. Il sera imprimé aux Presses Universitaires de Rennes (PUR) et sera accessible en Open Access en ligne. L'objectif de cet ouvrage est de favoriser la pratique des sciences et de l'incarner dans des portraits de scientifiques du territoire. Une campagne de mécénat a été lancée pour compléter le budget du projet.

Madame PRUNIER s'interroge sur la publicité et la distribution de cet ouvrage.

Monsieur SERSIRON explique qu'un comité de pilotage a été mis en place, avec un collègue Université d'Angers, un collègue Les petits débrouillards et un collègue autres partenaires. L'Éducation nationale a demandé d'en réserver 350 exemplaires pour les professeurs des écoles publiques du Maine-et-Loire, et 200 pour les centres de loisirs. Il y en aurait environ 750 qui seraient diffusés en librairie par les PUR, auxquels il faut ajouter des exemplaires pour les personnels de l'Université d'Angers et pour les familles dans les quartiers d'Angers. Il estime qu'il serait possible de viser les 3 000 exemplaires mais ces éléments sont encore en discussion avec les PUR. Les personnes qui soutiennent le projet à hauteur de 50 € minimum auront également droit à un ouvrage offert.

Madame MALLET aimerait avoir des précisions sur la participation de l'association à la Fête de la Science.

Monsieur SERSIRON indique que 400 personnes ont réalisées des activités pendant les deux jours de la Fête de la Science, ce qui est très positif.

Madame MALLET aimerait aussi savoir si l'association intervient dans les écoles primaires.

Monsieur SERSIRON confirme que l'association intervient dans les écoles auprès des enseignants. Il est prévu qu'il intervienne lui-même dans la formation continue des professionnels pour qu'il présente le projet « Comme au labo ». L'Éducation nationale a le projet de produire un vadémécum en supplément de l'ouvrage, qui serait une sorte de guide d'utilisation pour l'enseignant. Le public visé est les CM1, les CM2 et les 6^{ème}. L'association intervient aussi déjà dans les écoles primaires à la demande des enseignants en dehors de ce projet.

Madame BOUIS aimerait savoir l'association intervient dans les écoles primaires dans le cadre des concours nationaux de type « Osez les sciences ».

Monsieur SERSIRON répond que non mais il est tout à fait possible d'imaginer de telles interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h40.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 23 octobre 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 octobre 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 12 juillet 2023 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal de la CFVU du 20 septembre 2023 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences – **VOTE**

3-2 Création du DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales » – Faculté de Santé – **VOTE**

3-3 Modification des MCC – **VOTES**

3-4 Conventions – **VOTES**

3-1 Résultats de l'AMI – Approche par compétences – **VOTE**

6 candidatures

- 1 cursus formation générale Pharmacie
- 1 Master Sciences
- 4 Master LLSH

Candidatures AMI APC - SANTÉ PHARMA

Équipe Pharmacompétences » ou EPC (2^{ème} à 4^{ème} année)

PILOTE : Anne Landreau (PU, assessseure à la pédagogie)

EQUIPIERS : Yannick Abatuci (BIATSS), Pascal Cavillon (professionnel pharmacien), Nicolas Clere (EC, responsable module cancérologie), Séverine Derbré (EC, responsable de DFGSP3 et module Douleur), Nathalie Dile (PAST officine), Sébastien Faure (EC, directeur de département), Véronique Marchais (EC, responsable filière recherche, Praticien attachée en Virologie), Aubin Legendre (étudiant 5^{ème} année AHU), Arthur Piraux (ECER), Géraldine Troussier (gestionnaire de scolarité département pharmacie)

Candidature AMI APC - SCIENCES

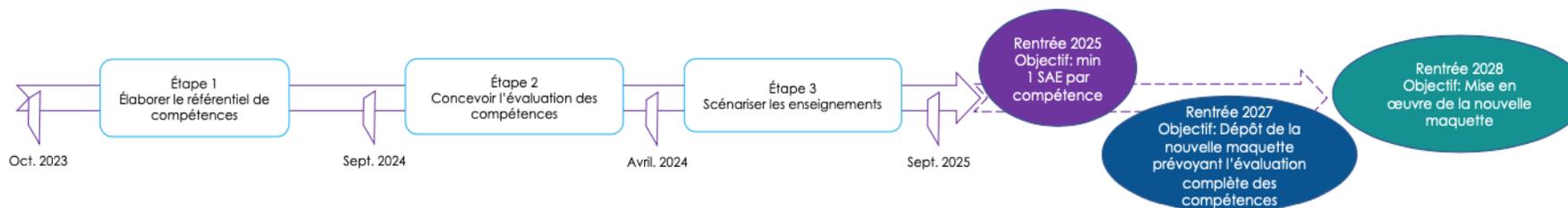
Master Biologie Végétale

PILOTE : Thomas Guillemette (EC)

ÉQUIPIERS:

Jérémy Clotault (EC), Claudine Landes (CR), Sandrine Travier (EC), Philippe Simier (Nantes Université), Claire Champion (EC), Gaëlle Leitch (EC)

- Calendrier



Candidatures AMI APC - LLSH

ArcPC – Archives par compétences

PILOTES : Patrice Marcilloux, EC en archivistique - Bénédicte Grailles, EC en archivistique

ÉQUIPIERS :

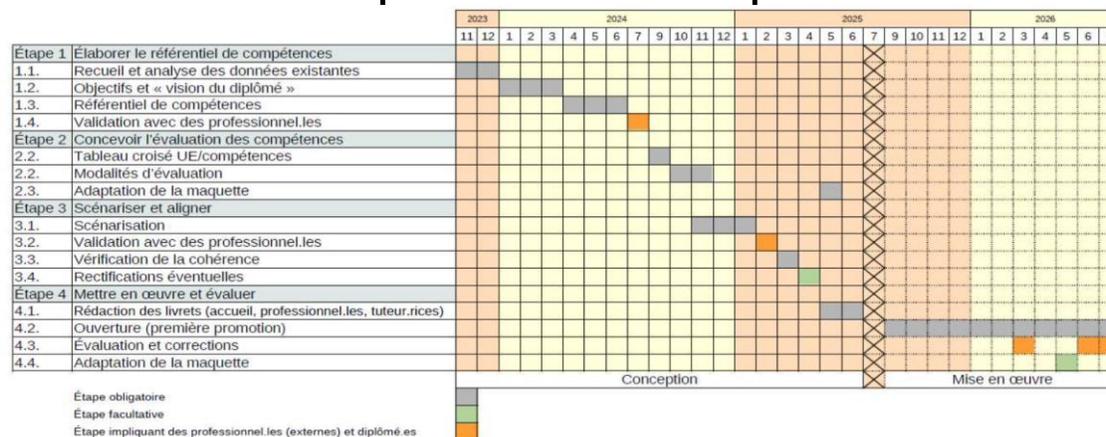
Magalie Moysan, EC en archivistique

Élise Lehoux, EC en gestion de données et bibliothéconomie

Florent Quellier, EC en histoire moderne

Damien Hamard Intervenant professionnel dans la formation (exerce la profession-cible)

Florence Alibert, EC - Responsable du Master Sciences de l'information et des Humanités numériques bibliothèques



Candidatures AMI APC - LLSH

MASTER Sciences de l'Information et des Bibliothèques (SIB)

PILOTES : Florence Alibert, EC en Humanités numériques et histoire du livre

Elise Lehoux, EC en Gestion des données et bibliothéconomie

Valérie Neveu, conservatrice en chef des bibliothèques

EQUIPIERS :

Patrice Marcilloux, EC en Archivistique

Bénédicte Grailles, EC en Archivistique

(collègues archivistes pour les enseignements mutualisés)

Candidatures AMI APC - LLSH

MASTER LEA Parcours Négociateur Trilingue Commerce International

PILOTES : Tiphaine Chautard Dardé, EC en Marketing et Anne Fablet Rogéré, EC en Ressources Humaines

EQUIPIERS :

Yohann Le Moigne, EC en Civilisation états-unienne

Mario Ranalletti, EC en Études hispaniques et hispano-américaines

François Sablayrolles, EC en Civilisation britannique

Nicolas Nivol, ESAS – Culture numérique

Candidatures AMI APC - LLSH

MASTER Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

PILOTES : Arnaud Roy (EC), Christophe Jarry (EC)

EQUIPIERS :

Jérémy Besnard (EC), Philippe Allain (EC), Céline Lancelot (EC)

BUDGET

- Rappel : 100 000 euros dont la moitié pour les licences Thélème
- 6 candidatures actuelles :
 - Master :
 - 5 pilotes et co-pilotes = 5×24 HETD
 - 5 groupes d'équipiers = 5×36 HETD
 - Diplôme de Formation Générale (Pharma)
 - 1 pilote = 1×36 HETD
 - 1 équipe = 1×36 HETD

Soit 372 HETD*45€= 16 740 €

Proposition

→ Seconde vague de l'AMI en privilégiant les licences pour la CFVU de décembre

Envoi des manifestations d'intérêt au plus tard le 29 novembre 2023

POUR VOTE

3-2 Création du DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales » - Faculté de Santé – **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création de la formation suivante :

- **DIU « Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales »**

POUR VOTE

3-3 Modification des MCC – VOTES

Faculté de Santé	
L1- 2-3	Sciences pour la Santé, <i>parcours Sciences infirmières</i>
4A	Pharmacie, <i>parcours Internat</i>
4A	Pharmacie, <i>parcours Officine</i>

POUR VOTE

3-3 Modification des MCC – VOTES

ESTHUA	
LP	Management des Arts Culinaires et des Arts de la Table

POUR VOTE

3-4 Conventions

Conventions UA – CPGE – **VOTE**

L'Université d'Angers renouvelle ses partenariats avec les lycées et le rectorat dans le cadre des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles.

→ Convention cadre (Rectorat)

→ Conventions avec les établissements suivants :

- Lycée Le Fresne – CPGE Scientifique
- Lycée Bergson – CPGE Scientifique, CPGE Économique et Commerciale, CPGE Littéraire, DCG
- Lycée Chevrollier – CPGE Scientifique, CPGE Économique et Commerciale
- Lycée Joachim du Bellay - CPGE Économique et Commerciale

POUR VOTES

3-4 Conventions

Convention IAE – Lycée Joachim du Bellay – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de l'IAE, renouvelle son partenariat avec le lycée Joachim du Bellay.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **CPGE Économique et Commerciale Générale.**

Cette convention a l'objectif de favoriser la poursuite d'études, post CPGE, au sein de la L3 de l'IAE.

POUR VOTE

3-4 Conventions

Conventions UA – FLO/UCO – **VOTES**

L'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec les Facultés Libres de l'Ouest.

→ **Convention cadre**

→ **Convention bilatérale**

Évolutions :

- Meilleur cadrage et suivi des ouvertures & délocalisations des formations conventionnées UA/UCO ;
- Facturation de frais de gestion par apprenant de l'UCO (au lieu des frais de jurys).

POUR VOTES

3-4 Conventions

Convention cadre UA – ARIFTS – **VOTE**

L'Université d'Angers renouvelle **sa convention cadre** avec l'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social des Pays de la Loire (ARIFTS).

Dans le cadre de la réglementation sur les DE de travailleurs sociaux, l'ARIFTS doit faire présider ses jurys d'année/diplôme par un universitaire.

POUR VOTE

3-4 Conventions

Conventions DEG/LLSH – ALM – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté LLSH et DEG, renouvelle son partenariat avec Angers Loire Métropole.

Ces conventions concernent les formations suivantes :

- **Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL)**
- **Master Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED)**

Des agents d'ALM interviennent dans ces 2 masters à titre gratuit, ALM fournit des terrains de stages et d'études pour les étudiants. En contrepartie, certains modules des masters sont ouverts à des agents d'ALM.

POUR VOTES

3-4 Conventions

Convention Sciences – Le Fresne – CFAA 49 – **VOTE**

L'Université d'Angers, par le biais de la Faculté des Sciences, renouvelle son partenariat avec l'EPL Angers Le Fresne et le CFAA 49.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **LP Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires, parcours Management en entreprises d'horticulture et du paysage**

POUR VOTE

3-4 Conventions

Convention UA – Université de Tours – **VOTE**

L'Université d'Angers renouvelle son partenariat avec l'Université de Tours.

Cette convention concerne la formation suivante :

- **DE Infirmier en pratique avancée**

Dans le prolongement de l'extension de l'accréditation présentée à la dernière CFVU sur le DE IPA, la convention vise à régler la coopération et la mise à disposition croisées de ressources pour la mise en œuvre de cette formation.

POUR VOTE

3-4 Conventions Convention UA – IRCOM – **VOTE**

L'Université d'Angers renouvelle sa convention avec l'IRCOM.

POUR VOTE

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SSU – **INFORMATION**

4-2 Bilan du SUAPS – **INFORMATION**

4-3 Bilan Les petits débrouillards – **INFORMATION**

4-1 Bilan du SSU

Florence HARTHEISER,
directrice du SSU, présente le bilan.

POUR INFORMATION



Le guide du
routard

Du SSU 2023

UNE JOURNÉE AU SSU



SSU | Relais handicap



08H30 VOUS ÊTES SECRÉTAIRE

- Les 4 téléphones sonnent
- Les 1^{er} étudiants de la journée attendent devant la porte, vous allez les chercher
 - Calcium rame
- En salle d'attente, les 1^{er} patients en profitent pour prendre un café





08H45 VOUS ÊTES INFIRMIÈRE

- Bilan sanguin et urinaire/dépistage
 - Bilan de santé
 - Soins: pansements, ECG...

10H VOUS ÊTES PSYCHOLOGUE

Permanence

Aurélia est adressée à la permanence par une infirmière du service. Elle ne va pas bien depuis plus d'un mois, avec des symptômes inquiétants : des idées noires envahissantes, des troubles du sommeil et de l'alimentation. Reçue deux jours plus tard, Aurélia peut enfin poser des mots sur les difficultés dans sa relation amoureuse, ce qu'elle n'avait pas pu faire auprès de ses amies ou sa famille. Grâce à cet espace tiers, la parole peut se libérer de la crainte du jugement. Ainsi, nous pouvons tranquillement déplier la situation problématique et élaborer des orientations pour y trouver une place.

Nous programmons un rendez-vous pour faire le point, deux semaines plus tard. Aurélia est apaisée, elle a pu reprendre les cours et reconstruire un espace de projection qui rend la séparation supportable. Lorsqu'un premier rendez-vous avec un psychologue lui sera proposé, finalement, elle va déjà mieux.

12H30 C'EST LA
PAUSE





13H VOUS ÊTES
ÉTUDIANT RELAI
SANTÉ

13H30 VOUS ÊTES MÉDECIN

- Consultation tout venant
- Aménagement pour situation de handicap
- Urgence
- 1^{er} écoute



15H30 VOUS ÊTES
ASSISTANT DE
SERVICE SOCIAL

- Permanence logement
- Aide alimentaire
- Commission Crous et cellule
d'aide sociale
- Mais pas que : transport,
CPAM, bourses...



16H VOUS ÊTES RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

- Michel V, (anonyme) vous appelle pour connaître les derniers chiffres concernant le logement
- Rédaction du rapport d'activité
- Réunion hebdomadaire avec votre équipe de secrétaire
- Appel d'Olivier B. (anonyme) pour la gestion du budget CVEC
- Formations, commandes, plannings, Chronotime, ménage

17H VOUS ÊTES
MÉDECIN DU CENTRE
DE SANTÉ SEXUELLE

- Contraception
- Urgences : tests de grossesse, dépistage, contraception d'urgence
- Douleurs, autres symptômes en lien avec la santé sexuelle

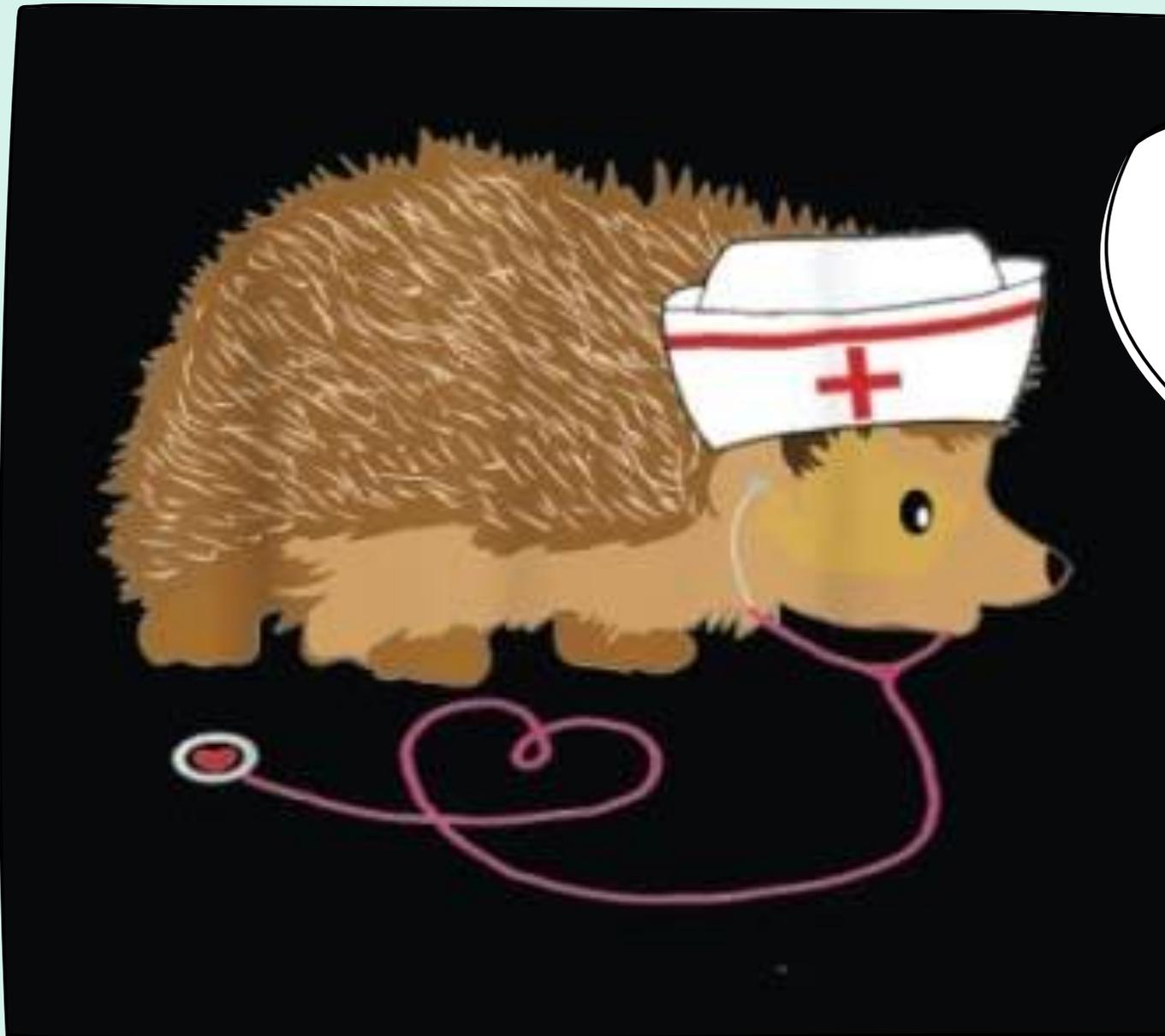


ET PLEINS D'AUTRES

- psychiatres
- diététicienne
- médecin nutritionniste
- médecine du sport
- un interne SAFE
- des stagiaires IDE
- des thèses en cours...



MAIS AUSSI



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

4-2 Bilan du SUAPS

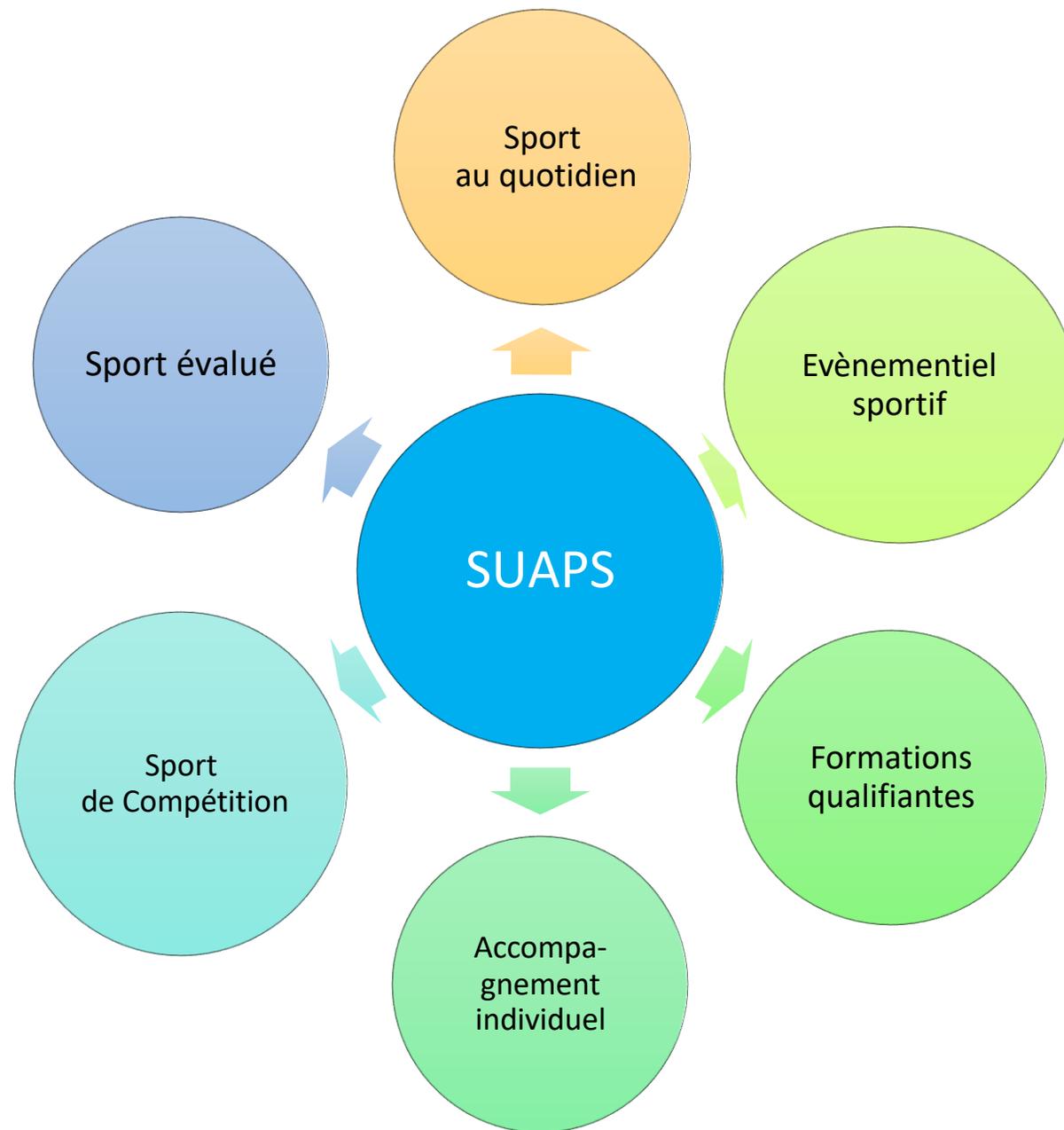
Richard GARNIER,
directeur du SUAPS, présente le bilan.

POUR INFORMATION

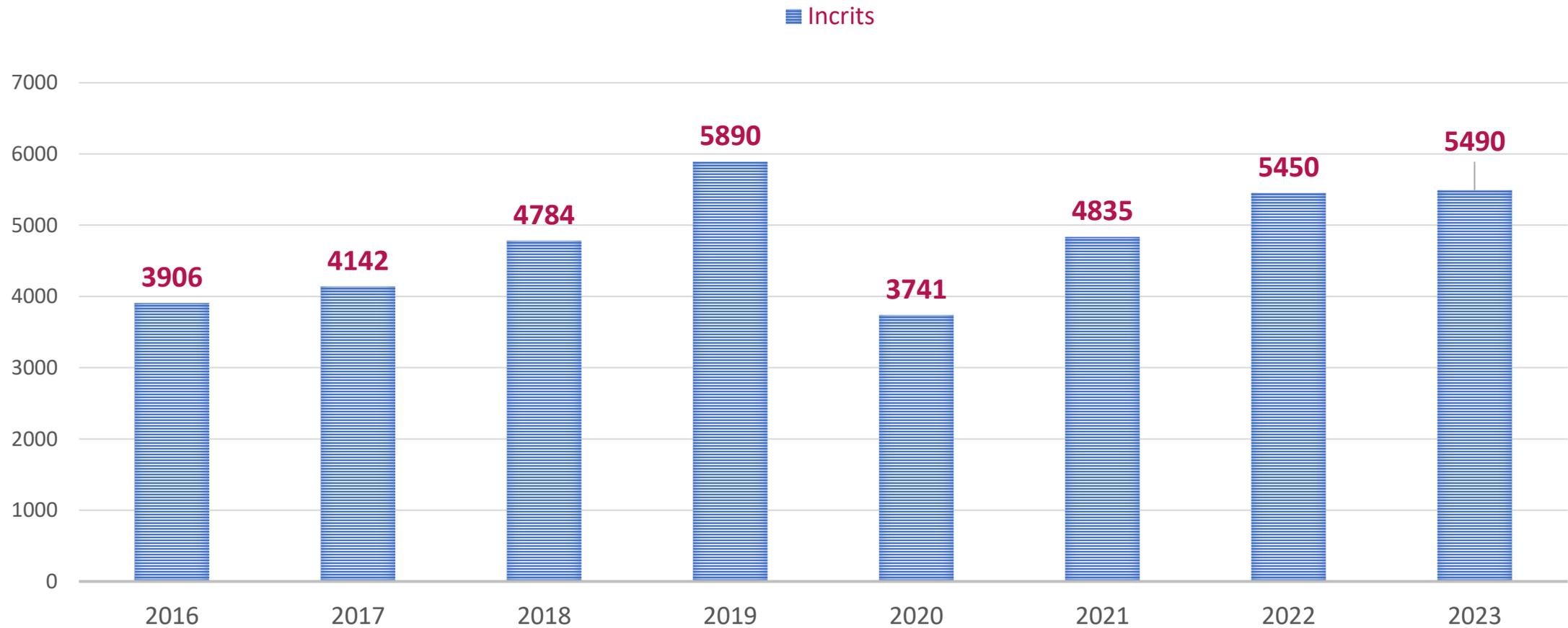
UA¹

SUAPS
SERVICE
DES SPORTS
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Le SUAPS Pilote des politiques sportives des campus



Bilan chiffré sur les inscrits



Ces dernières années...

Ce qui a été réalisé durant ces dernières années

Coté usagers

- 1 pratique sportive gratuite à tous les étudiants de l'UA (Angers, Cholet, Saumur)
- Gratuité sur les stages, et les événements pour les étudiants et personnels
- Possibilités pour les étudiants de suivre les formations qualifiantes à un tarif attractif
- Changement de l'après COVID :
 - Plus d'inscriptions pour les conjoints des personnels pour donner la priorité aux étudiants d'établissements partenaires

Les améliorations du SUAPS

Coté bâtiment et matériels pédagogiques

- Rénovation de la salle de musculation
- Séparation salle de réunion → cuisine + espace de convivialité | espace de travail
- Les graphes dans les différentes salles du SUAPS + extérieur
- Mise en place d'un espace cardio et acquisition de surfs, kayak, paddle, VTT
- Mise en place d'un outil de réservation et du contrôle d'accès (Oxygène)
- Parcours sport santé (livraison prévue en décembre 2024)
- Réaménagement des sols gymnases, du mur escalade, vestiaires avec cabines individuelles et aménagements pédagogiques dans les gymnases (Début des travaux programmés 13 mai 24)
- Réaménagement du RDC (bureau administratif, accueil, espace convivialité pour les étudiants | date non programmée)

Formation & Animations

Offre de formation & animations :

- Le sport dans les maquettes de formation
- Elargissement de l'offre le samedi matin
- Stages de sept à octobre puis au printemps
- Événements gratuits chaque semaine (jeudi soir)
- Mise en place d'un planning de printemps (gratuit) à partir de fin Avril
- Enrichissement de l'offre – Focus sur les sports méconnus (partenaires associatifs)
- Une offre Sport/Santé (référents, mise en place avec le SSU), mise en place des tests de conditions physiques
- Suivi des SHN (référents)

Rentrée 2023 | 2024

- Changement de directeur et de directeur adjoint
- 1 poste d'enseignant titulaire en plus
- 65 vacataires
- 48 activités | 171 créneaux proposés/semaine
- 5 écoles partenaires + personnels Crous
- Environ 7500 heures d'enseignements prévues
- Plus de 660 heures de location du SUAPS aux structures extérieures
- 25 lieux de pratique hors du SUAPS

Maintenir la qualité de l'offre actuelle

Découpage de l'année en 4 temps

- Semaine Découverte : Lundi 11 au jeudi 14 septembre 2023
- Stages sportifs : de septembre à fin octobre
- Planning hebdomadaire SEM1 : Lundi 18 septembre au vendredi 22 décembre 2023
- Planning hebdomadaire SEM2 : Lundi 08 janvier au vendredi 19 avril 2024
- Planning de printemps : Lundi 22 avril au vendredi 22 juin 2024

Événements « Olympique » & Événements « du Jeudi soir »

- Tout au long de l'année

Focus sur les chiffres des années antérieures & Semestre 1 | 2023 2024

SPORT au SUAPS

Octobre 2023 5490 personnes inscrites

- Octobre 2022 5450
- Octobre 2021 4835
- Novembre 2020 3741

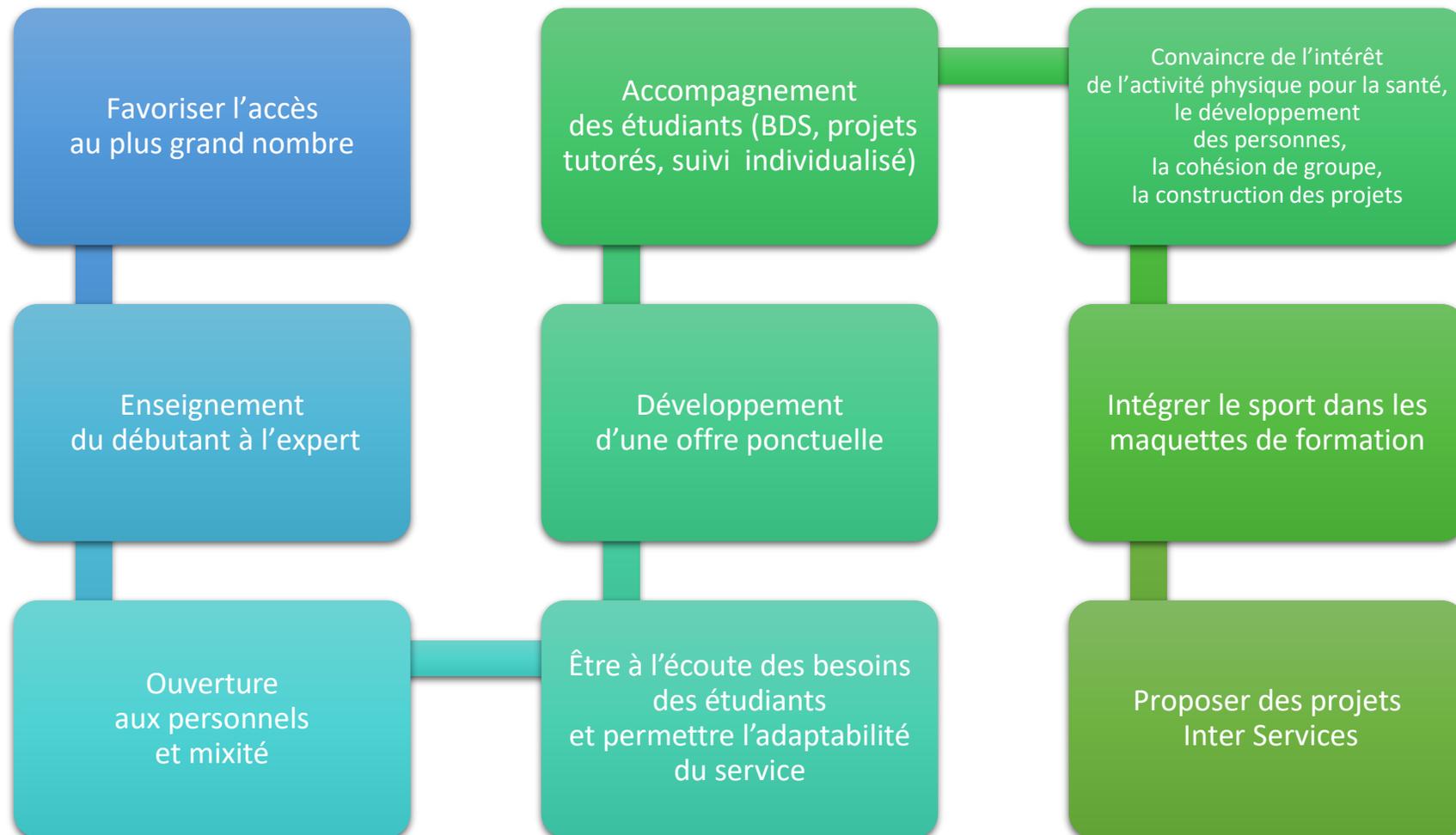
SPORT : Evalué Sport intégré aux maquettes de formation et dispositifs d'aide à la réussite

1^{er} semestre année 2023-2024 : 1165 étudiants inscrits dans un dispositif d'évaluation

- Année 2022-2023 : 1319 étudiants
- Année 2021-2022 : 1283 étudiants

UEO PLURIPASS | POLYTECH | BUT | PHARMACIE | SAGE FEMME | E2O | PAREO

Politique du service mise en œuvre ces dernières années



Quelles interrogations ?

Projet STAPS et impacts sur l'organisation du service ?

Le rapport avec les usagers aux SUAPS ?

Quelle stratégie adopter, pour une offre adaptée à la demande ?

Quelles lignes directrices pour les prochaines années ? Quels sont les projets ?

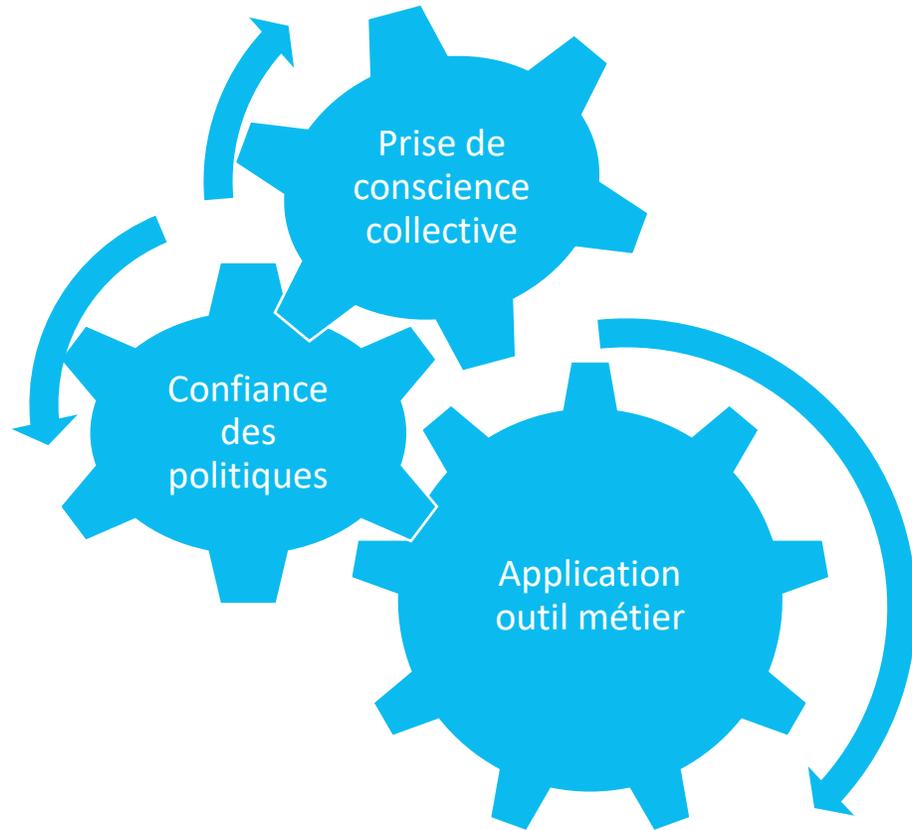
Quelles lignes directrices pour les prochaines années ?

- Maintenir ce niveau d'accueil, d'encadrement et d'exigences
- Continuer de convaincre
- Tenter d'optimiser encore, faute de surfaces supplémentaires...

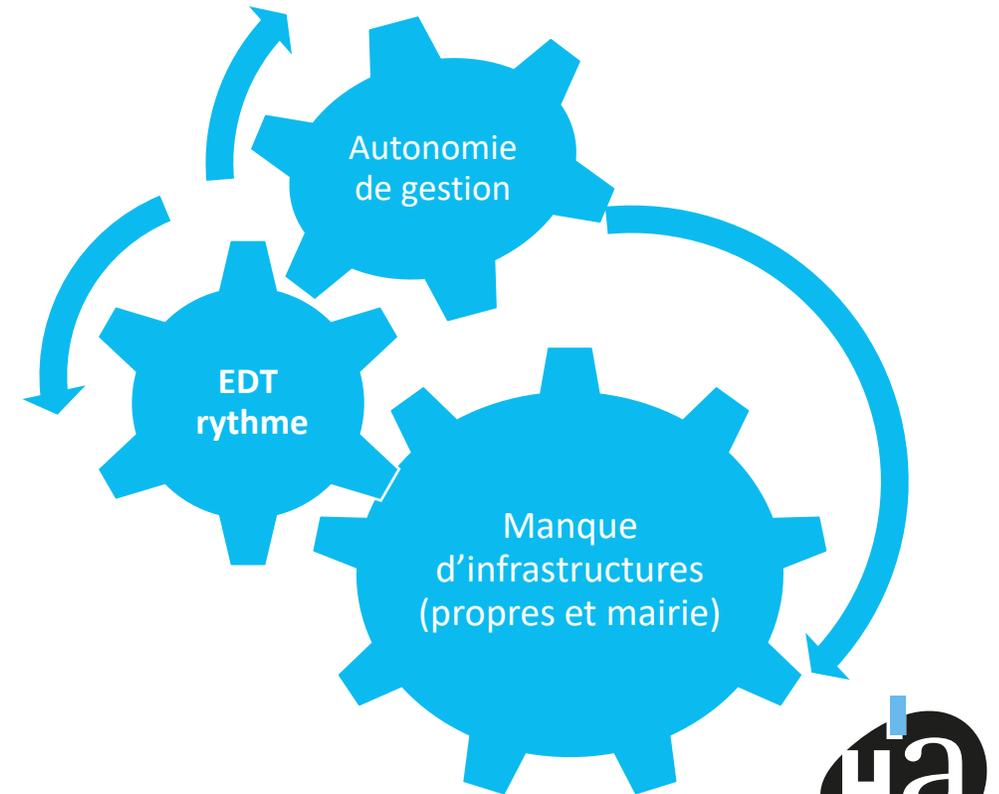
Quels sont les projets ?

- **Immobilier & lieux de pratique supplémentaires pour les projets à venir**
- **Evaluation par compétence et soft skills**
- **Développement des projets Inter services**

Quels éléments facilitateurs ?



Quels freins ?



Questions diverses...

4-3 Bilan Les petits débrouillards

Lien de la présentation

POUR INFORMATION

Prochaines CFVU

- **Lundi 20 novembre 2023 à 14h30**
- **Lundi 18 décembre 2023 à 14h30**